



Antenne d'
A2mains

Organisme de Formation d'Accompagnement en Soins

Catalogue formations 2025/2026



Standard : 05 46 07 24 61

Coordinatrice : 07 56 41 54 01

Référente pédagogique : 06 58 79 49 93



ofasformation@gmail.com

*Notre Mission
Votre Succès*

Qualiopi
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

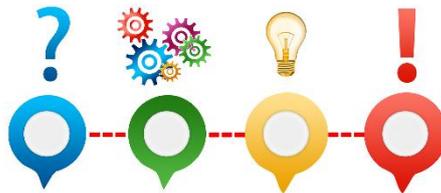
Sommaire



Formations certifiantes ou qualifiantes



Formations évolution entreprise



N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, nous saurons vous aider à définir votre projet et vous proposer une solution adaptée (temps, contenu, ...)



Contact & Accueil des personnes en situation de handicap

Référent : Administratif, Pédagogique, Handicap



Tarifification



Conditions générales de vente et d'intervention

Formations courtes

Formations longues

Formations



Certifiantes

/

Qualifiantes

- ✓ TP ADVF : Titre Professionnel d'Assistant(e) De Vie aux Familles
- ✓ Préparation au CAP AEPE - Accompagnant Educatif Petite Enfance
- ✓ Accompagnement à la VAE





Titre Professionnel (ADVF) Assistant(e) De Vie aux Familles

Niveau 3 – équivalent CAP/BEP – n° fiche RNCP37715

Date de publication de la fiche : 11/07/2023 ; Date de début des parcours certifiants : 05/07/2023

Public

Tout public

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5

Validation & sanction

- ✓ Titre professionnel d'Assistant(e) De Vie aux Familles délivré par le ministère du travail du plein emploi et de l'insertion
- ✓ Certification (valable 24 mois) de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou Acteur Prévention et Secours Aide et Soins à Domicile (APS-ASD). Pour la certification SST et/ou APS ADS nous faisons appel à un sous-traitant habilité.

Parcours de formation pouvant être adapté selon les acquis du bénéficiaire. Lien pour consultation des équivalences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37715/>

Il est possible de valider un, deux ou trois CCP. La totalité du Titre est validé lorsque sont obtenus les 3 CCP, l'entretien final et le certificat de SST ou d'APS-ASD.

S'il y a validation partielle (un CCP validé ou 2), le ou les autres CCP ainsi que l'entretien final devra être validé dans un délai de 5 années maximum pour obtenir le Titre professionnel.



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères



Sessions :

- **Personne ayant une expérience professionnelle – 490h – 12 mois : 2 jours/semaine, hors vacances scolaires - Du 12/03/2025 au 06/03/2026**
- **Contrat de professionnalisation – formation en alternance – 693 heures – 11 à 12 mois : Calendrier en cours d'élaboration – Démarrage fin oct. 2025**

Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

Indicateur de résultat

Période de réf.	2024	2024
Information complémentaire	Version antérieur RNCP 4821	Version en cours
Nb de formation dispensées sur cette période	1	1
Effectif		
----- Début de formation	12	10
----- Fin de formation	4	8
----- Abandon	8	1
----- Motif	Sans rapport avec la formation	Sans rapport avec la formation
----- Information complémentaire	/	1 personne a dû avoir un aménagement de sa formation pour motif personnel
% Satisfaction :		
----- Très bien	50	63
----- Bien	50	38
% Résultat certification :		
----- Réussite totale	33	50
----- Réussite partielle	33	38
% Retour à l'emploi à :		
----- A 6 mois	100	Pas de statistique disponible pour le moment
----- En rapport avec la formation	100	
----- Sur % retour d'enquête	75	
----- 12 mois		Pas de statistique disponible pour le moment
----- En rapport avec la formation	Pas de statistique disponible pour le moment	
----- Sur % retour d'enquête	Pas de statistique disponible pour le moment	



Objectifs et contexte de la certification

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, l'assistant de vie aux familles contribue au bien être de toute personne (enfant, famille, personne âgée, personne ou enfant en situation de handicap, personne en convalescence ou souffrant d'une maladie) ayant besoin d'aide pour les actes essentiels du quotidien de façon régulière ou ponctuelle. Il entretient le logement et le linge et assure la garde d'enfants à domicile. Il adopte une posture professionnelle appropriée avec bienveillance et empathie. Il communique avec la personne de façon adaptée et respectueuse de ses habitudes, de ses choix et de ses souhaits. Il travaille dans le souci d'optimiser la qualité de son intervention, d'assurer la satisfaction de la personne et de lui apporter un service personnalisé.

Activités visées

Dans le cadre d'une prestation d'entretien du logement et du linge, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des tâches attendues et organise son intervention. Il prépare le matériel et dose les produits conformément au mode d'emploi et met en œuvre les techniques adaptées aux surfaces à entretenir. Il trie, lave et repasse le linge, et effectue des travaux de couture simples.

Dans le cadre d'une prestation d'accompagnement, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des attentes de la personne ou de son entourage, de ses besoins, de ses habitudes et de son cadre de vie. En tenant compte de la singularité de la personne, il l'accompagne dans la réalisation de ses projets et le maintien de sa vie sociale. L'assistant de vie aux familles aide la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer. Il prépare des plats simples et l'aide à s'alimenter.

Dans le cadre d'une prestation de garde d'enfants à domicile, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des attentes du parent, de ses principes éducatifs et des habitudes familiales, de l'âge, des besoins et des capacités de l'enfant. Il définit avec le parent l'organisation de l'intervention. Il encourage l'enfant dans ses apprentissages et sollicite sa participation aux actes du quotidien afin de contribuer au développement de son autonomie et de sa socialisation. Lors de la toilette, de l'habillage, des levers et couchers de l'enfant, l'assistant de vie aux familles applique les gestes techniques qui accompagnent d'une communication appropriée. Il prépare des plats simples et des goûters et aide l'enfant à manger selon ses besoins.

Tout au long de l'intervention, l'assistant de vie aux familles prend soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, en portant les équipements de protection appropriés et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Il intègre dans sa pratique les écogestes. Il porte une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. Il s'adapte aux matériels et équipements disponibles dans les différents logements et les utilise dans le respect des modes d'emploi.

Il se sert d'outils numériques pour communiquer et pour effectuer des démarches en ligne. Selon son organisation ou l'organisation de la structure, il gère le planning ou le consulte, reçoit des consignes et les fiches d'intervention et de mission de la part de son supérieur hiérarchique.

L'assistant de vie aux familles est en relation avec la personne et son entourage, y compris les proches aidants ou avec des particuliers dans le cadre des prestations concernant l'entretien du logement, et le parent de l'enfant.

Il communique avec le supérieur hiérarchique, les membres de son réseau, et d'autres intervenants dans le cas d'un travail en équipe pluridisciplinaire.

L'assistant de vie aux familles exerce ses activités comme salarié du bénéficiaire en emploi direct ou en mandataire. Il peut également exercer en tant que salarié d'une structure prestataire, sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. Il peut avoir plusieurs employeurs. Les emplois sont accessibles en temps plein ou à temps partiel.

Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. L'emploi s'exerce en journée, parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le week-end. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

Type d'emplois accessibles :

- ↳ Auxiliaire de vie ;
- ↳ Agent à domicile ;

- ↳ Assistant de vie ;
- ↳ Garde d'enfant à domicile ;

- ↳ Assistant ménager ;
- ↳ Gard à domicile.

ROME :

- ↳ K1302 - Assistance auprès d'adultes
- ↳ K1304 - Services domestiques

- ↳ K1303 - Assistance auprès d'enfants
- ↳ K1305 - Intervention sociale et familiale

Date d'échéance de l'enregistrement : 05/07/2028



Objectifs

Entretien du logement et du linge d'un particulier
Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets
Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

Programme – Blocs de compétences

➤ CCP 1 (Certificat de Compétences Professionnelles)

Entretien du logement et du linge d'un particulier

- ☞ Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier.
- ☞ Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.
- ☞ Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.

➤ CCP 2

Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets

- ☞ Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage.
- ☞ Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement.
- ☞ Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social.
- ☞ Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer.
- ☞ Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas.
- ☞ Adapter son intervention à la personne en situation de handicap.

➤ CCP 3

Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

- ☞ Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant.
- ☞ Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant.
- ☞ Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités.
- ☞ Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas.

➤ **Obtention d'une habilitation de SST** (Sauveteur Secouriste du Travail) **ou APS-ASD** (Acteur Prévention Secours du secteur d'Aide et Soins à Domicile)

Méthodes mobilisées

- Modalités : présentiel, temps complet
- Moyen et outils :
 - ☞ Apports théoriques à partir de divers supports (écrit, vidéo, recherche internet, applications, ...)
 - ☞ Corrections d'évaluations formatives et dossier professionnel
 - ☞ Etudes de cas
 - ☞ Ateliers sur un plateau technique équipé de matériels professionnels (fauteuil roulant, canes anglaises, béquilles, chaises percées, lit médicalisé, disque de transfert, planche de transfert, guidon de transferts, équipements de cuisine, d'entretien du linge ...) sur le lieu de formation.
 - ☞ Mise à disposition de matériels professionnels spécifiques (lève personne, verticalisateur, ...) occasionnellement, magasin paramédical de proximité spécialisé dans le matériel médical.
- Modalités d'évaluations en cours de formation :
 - ☞ 3 à 6 évaluations de mises en situations professionnelles en cours de formation
 - ☞ Une évaluation de chaque période en entreprise avec bilan écrit.
 - ☞ Des évaluations écrites formatives en cours de formation
 - ☞ 1 Examen blanc (plus si nécessaire) en mise en situation professionnelle et préparation à l'entretien final pour la certification
- Modalités d'une session d'examen pour l'obtention du titre
 - ☞ Mise en situation professionnelle (tirage au sort d'un scénario) – le rôle de la personne aidée est tenue par un(e) comédien(ne) et observé par un jury (constituer de 2 jurés habilités) - durée 1h15
 - ☞ Entretien technique - questionnement sur les connaissances nécessaires à adapter son intervention à la personne en situation de handicap & au sujet de l'intervention auprès de l'enfant. Réalisation d'un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge - durée 0h50
 - ☞ Entretien final destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre – durée 0h15
 - ☞ Lecture du dossier professionnel du candidat
 - ☞ Consultation des résultats des évaluations passées en cours de formation (cette rubrique ne concerne pas les candidats par VAE)

Pré-requis

Maîtriser les savoirs de base en lecture, écriture et calculs





Préparation au CAP AEPE Accompagnant Educatif Petite Enfance

Cette formation est une préparation à l'examen. Nous ne dispensons que les cours professionnels (dit : Unités professionnelles). Toute personne ayant minimum un diplôme CAP, est dispensé des épreuves générales (Français, Mathématiques, ...) à l'examen. Vous vous présenterez en candidat libre à l'examen, par contre nous vous accompagnons dans votre inscription. Cette formation vous permettra de maximiser vos chances de réussites pour le CAP d'accompagnant éducatif petite enfance en candidat libre.

Public

Avoir 18 ans au 31 décembre de l'année de l'examen
Justifier d'un niveau scolaire 3^{ème}

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5 et plus

Validation & sanction

Diplôme de niveau 3 (CAP/BEP) – Numéro d'enregistrement au Registre Nationale des Certification (RNCP) 38565
Délivrer par le Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse

- ↪ Date de publication de la fiche : 22/01/2024
- ↪ Date de début des parcours certifiants : 01/01/2024
- ↪ Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2028
- ↪ Date de dernière délivrance possible de la certification : 31/12/2030

Lien pour téléchargement du référentiel CAP AEPE ci-dessous pour consulter les correspondances (dispenses d'épreuves), périodes de stages obligatoires (formation en milieu professionnel) :

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE/Annexes_CAP_AEPE.pdf



183 heures réparties sur 19 semaines en centre de formation ; soit 31 jours.

Stage obligatoire variable selon expérience professionnelle – maximum 14 semaines selon profils du candidat
(Cf. Référentiel CAP AEPE ; annexe « Période de formation en milieu professionnel » dans le référentiel)



... Nous consulter ou Cf. page
tarification de notre catalogue



Surgères



Calendrier en cours d'élaboration
Formation entre oct. 2025 & mai 2026
Convocation à l'examen en juin 2026

Indicateur de résultat

Période de réf.	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Information complémentaires	RNCP 28048 – Ancienne version		Annulée
Nbre de formation dispensées sur cette période	1	1	0
Effectif formation	9	11	
Abandon	1	2	
	<i>Motif sans rapport avec la formation</i>	<i>sans rapport avec la formation</i>	
% Retour enquêtes	100	99	
% Satisfaction :			
	Très bien	88	38
	Bien	13	25
	Ne se prononce pas		38
Certification :			
% résultats	Effectif présentation examen	8	9
	Réussite totale	88	100
	Partiel	13	0
% Retour à l'emploi à :			
	A 6 mois	100	Pas de statistique pour le moment
	En rapport avec la formation	100	
	% retour questionnaire de suivi	63	
	A 12 mois	83	
	En rapport avec la formation	80	
	% retour questionnaire de suivi	75	



Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Le titulaire du CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" peut exercer son activité professionnelle :

- ✓ en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- ✓ en école maternelle ;
- ✓ en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- ✓ à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- ✓ en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- ✓ au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne).

Type d'emplois accessibles :

- ✓ **Ecole maternelle ou accueil collectif de mineurs :**
 - ↳ Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
 - ↳ Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
 - ↳ Assistant éducatif petite enfance
 - ↳ Adjoint/agent d'animation
- ✓ **Etablissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans :**
 - ↳ Auxiliaire petite enfance
 - ↳ Agent social
 - ↳ Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
 - ↳ Assistant éducatif petite enfance
- ✓ **Domicile :**
 - ↳ Garde d'enfant à domicile
 - ↳ Assistant maternel
 - ↳ Employé à domicile
 - ↳ Employé familial auprès d'enfant

Code(s) ROME :

- ↳ K1303 - Assistance auprès d'enfants

Résumé de la certification

Objectifs & contexte de la certification :

Le CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.

Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Activités visées :

Dans une finalité éducative, le titulaire du CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" conduit :

- ✓ des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- ✓ des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- ✓ des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.



Outre ces activités communes aux trois contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :

- ✓ en école maternelle : des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie ;
- ✓ en établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique ;
- ✓ à son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.

Ces activités sont conduites avec une marge d'autonomie définie par ou avec l'employeur.

Les tâches principales sont :

- ✓ Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
 - ↳ Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation
 - ↳ Mise en œuvre d'activités d'éveil
- ✓ Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
 - ↳ Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages
 - ↳ Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
- ✓ Inscrire son action dans le réseau des relations enfant - parents – professionnels
 - ↳ Accueil de l'enfant et de sa famille
 - ↳ Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels

Activités spécifiques aux différents contextes d'exercice professionnel :

- ✓ En école maternelle :
 - ↳ Assistance pédagogique au personnel enseignant
 - ↳ Activités de remise en état des matériels et des locaux
- ✓ En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et en accueil collectif de mineurs (ACM) :
 - ↳ Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
- ✓ A son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels :
 - ↳ Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel
 - ↳ Sécurisation des espaces de vie de l'enfant
 - ↳ Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
 - ↳ Elaboration des repas

Objectifs de la formation

- Accompagner le développement du jeune enfant
- Exercer son activité en accueil collectif
- Exercer son activité en accueil individuel

Programme

Unités professionnelles (UP)

UP 1 - Accompagner le développement de l'enfant : RNCP38565BC01

- ↳ Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
- ↳ Adopter une posture professionnelle adaptée
- ↳ Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- ↳ Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- ↳ Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- ↳ Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant



UP 2 - Exercer son activité en accueil collectif : RNCP38565BC02

- ↪ Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- ↪ Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- ↪ Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- ↪ Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

UP 3 - Exercer son activité en accueil individuel : RNCP38565BC03

- ↪ Organiser son action
- ↪ Négocier le cadre de l'accueil
- ↪ Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- ↪ Elaborer des repas

Méthodes mobilisées

- Modalités : présentiel (en centre de formation), moyenne de 9h/semaine en discontinu & en situation de travail (en stage)
- Moyens et outils :
 - ↪ Apports théoriques à partir de divers supports (écrit, vidéo, recherche internet, applications, ...)
 - ↪ Corrections fiches
 - ↪ Etudes de cas
 - ↪ Animation des unités professionnelles uniquement (pour les épreuves générales des sujets d'examens peuvent être donnés et corrigés)
 - ↪ Ateliers sur un plateau technique équipé de matériels professionnels (cuisine, lit bébé, transat, tapis d'éveil, chaise haute, ...) sur le lieu de formation.
 - ↪ Accompagnement à l'inscription pour l'examen entre mi-octobre et mi-novembre via internet
- Modalités d'évaluation en cours de formation :
 - ↪ Contrôles continus
 - ↪ 1 Examen blanc (plus si nécessaire)
- Modalités d'évaluation à l'examen (*descriptif des UG [Unité Générale] page suivante*)

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes

Le jury du certificat d'aptitude professionnelle est composé à parité :

1° De professeurs des établissements d'enseignement public et des établissements d'enseignement privés sous contrat ainsi que d'enseignants des centres de formation d'apprentis ;

2° De personnes qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

Si ces proportions ne sont pas atteintes en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins valablement délibérer.

Pré requis

- ✓ Avoir 18 ans au 31 décembre de l'année de l'examen
- ✓ Justifier d'un niveau scolaire 3ème



Descriptif Blocs de compétences & modalités d'évaluation

Rappel : Vous êtes dispensés de ces épreuves générales si vous êtes titulaire d'un CAP, BEP, BEPA BAC ou équivalent.

Bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Epreuves professionnelles		
RNCP38565BC01 Accompagner le développement du jeune enfant EP 1	<p>Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte</p> <p>Adopter une posture professionnelle adaptée</p> <p>Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné</p> <p>Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant</p> <p>Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages</p> <p>Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant</p>	<p>✓ Ponctuel oral</p> <p>✓ 0h25</p> <p>✓ Coef. 7</p>
RNCP38565BC02 Exercer son activité en accueil collectif EP 2	<p>Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement</p> <p>Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant</p> <p>Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant</p> <p>Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle</p>	<p>✓ Ponctuel écrit</p> <p>✓ 1h30</p> <p>✓ Coef. 4</p>
RNCP38565BC03 Exercer son activité en accueil individuel EP 3	<p>Organiser son action</p> <p>Négocier le cadre de l'accueil</p> <p>Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant</p> <p>Elaborer des repas</p>	<p>✓ Ponctuel pratique et oral</p> <p>✓ Maximum 2h</p> <p>✓ Coef. 4</p>
Epreuves générales		
RNCP38565BC04 Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique EG 1	<p style="text-align: center;"><u>Français</u></p> <p>Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer</p> <p>Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu</p> <p>Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer</p> <p>Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques</p> <p>Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier</p> <p style="text-align: center;"><u>Histoire-géographie-enseignement moral et civique</u></p> <p>Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser</p> <p>S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie</p> <p>Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme</p> <p>Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement</p>	<p>✓ Ponctuel écrit et oral</p> <p>✓ 2h25</p> <p>✓ Coef. 3</p>



	Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République	
RNCP38565BC05 Mathématiques et physique-chimie EG 2	Rechercher, extraire et organiser l'information Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité Expérimenter, utiliser une simulation Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés	✓ Ponctuel, écrit ✓ 1h30 ✓ Coef. 2
RNCP38565BC06 Éducation physique et sportive EG 3	Développer sa motricité S'organiser pour apprendre et s'entraîner Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter Construire durablement sa santé Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique	✓ Ponctuel ✓ Coef. 1
RNCP38565BC07 Prévention-santé-environnement EG 4	Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté Agir face à une situation d'urgence	✓ Ponctuel, écrit ✓ 1h ✓ Coef. 1
RNCP38565BC08 Langue vivante (bloc facultatif)	L'épreuve de langue vivante facultative (langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire) a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à : S'exprimer à l'oral en continu Interagir à l'oral Comprendre un document écrit dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle	✓ Ponctuel oral ✓ 0h12 ✓ Coef. 1

Le diplôme peut être validé par bloc.

Des sessions de rattrapage à l'examen sont organisées pour les candidats.





Accompagnement à la VAE

La VAE ou Validation des Acquis de l'Expérience permet à toute personne, peu importe son âge, niveau d'étude ou formation de faire valider son expérience et faire certifier son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Cette certification peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle, mais elle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La VAE est un droit individuel pour toute personne engagée dans la vie active. C'est un dispositif pour mettre en avant des savoirs acquis lors de l'expérience professionnelle.

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, ayant des compétences en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non. L'activité salariée, non salariée, ou bénévole doit être en rapport direct avec le diplôme ou certification souhaité.

Pour faire une VAE, il faut respecter un processus suivant :

1. Vous devrez préciser votre projet professionnel et choisir la certification la plus adaptée. Vous devrez vous renseigner sur la démarche des VAE auprès d'un conseiller du point relais le plus proche de chez vous.
<https://airtable.com/appQT21E7Sy70YfSB/shrgvhoKYW1EsXUu5/tblQgchiTKInxOqqr>
2. Retirer un dossier de recevabilité auprès des organismes certificateurs.
3. Vous recevrez ensuite une réponse à votre dossier de la part de l'organisme certificateur qui examinera la recevabilité de votre démarche.
4. Il s'agit de l'étape où nous pouvons vous accompagner. **Vous devrez alors constituer un dossier pour retracer votre expérience. Il sera examiné par un jury, et vous aurez éventuellement un entretien.**
5. Le jury se prononcera alors sur la validation ou non de vos compétences. Cette validation peut être totale ou partielle.

Public

Tout public

Responsable Pédagogique

Formatrice de NIV 6 avec une expérience de 10 ans d'accompagnatrice VAE.

Elle a été formée par un enseignant de l'éducation nationale.



Minimum 15 heures
Maximum 24 heures

Durée définie après un entretien préalable gratuit d'environ 1 heure



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue
Frais d'inscription à prévoir selon certificateur



Surgères ou intra-entreprise



À tout moment dans l'année une fois la recevabilité obtenue

Indicateur de résultat

Période de réf.	2021			2022			2023				2024
Intitulé	DE AS	CAP AEPE	DE AP	CAP AEPE	DE AP	DE AES	CAP AEPE	CAP AEPE	CAP AEPE	DE AES	DE AS
Effectif	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1
Satisfaction accompagnement	Sans retour	Très bien	Abandon 1 sans rapport avec l'accompagnement † 1 motifs inconnu		Sans retour						
Résultat certification	Refus	Admis	Partiel	Admis	Admis	Admis	Admis	Admis			Admis

Accompagnement en cours : 9 (1) CAP AEPE - (6) DE AES - (2) DE AP



Objectifs pédagogiques de l'accompagnement

Apporter une aide méthodologique pour :

- ✓ Constituer son dossier/livret 2 auprès du certificateur

Présenter les principales activités et tâches exercées par le candidat :

- ↪ Le contexte de travail
 - ↪ Les activités et tâches réalisées
 - ↪ Les outils utilisés
 - ↪ L'étendue des responsabilités exercées
- ✓ Préparer l'entretien avec le jury.
 - ↪ L'entretien
 - ↪ Compléter et expliciter les informations contenues dans le dossier et justifier l'authenticité des déclarations afin de mieux faire comprendre le travail réellement effectué.

Programme de l'accompagnement

- Elaboration du dossier 2
 - ↪ Une réflexion approfondie permettant de restituer la demande de certification dans le projet professionnel et personnel du candidat
 - ↪ Un retour sur le parcours du candidat afin de faire un inventaire de ses expériences salariées, non salariées et/ou bénévoles
 - ↪ Un entretien d'analyse descriptive des activités du candidat afin de décrire, expliciter et développer, avec une précision suffisante, le contexte de ses activités et des procédures qu'il a mises en œuvre
 - ↪ Une assistance à la description écrite des activités du candidat dans son dossier qu'il a préalablement développé oralement avec l'accompagnateur. Des questions et des remarques de l'accompagnateur lui permettront d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation
- Préparation à l'entretien avec le jury
 - ↪ Explication du déroulement de l'entretien avec le jury et le type de questions qui pourront lui être posées au regard de son expérience
 - ↪ Adopter la bonne posture, se présenter, gérer le temps imparti, structurer les différentes parties en créant un plan, gérer son stress
 - ↪ Préparation à la présentation orale et au développement de certains points de son expérience

Pré-requis

- Expérience en rapport direct avec la certification visée

Méthodes mobilisées

- Accompagnement individuel
- Présentiel et à distance (synchrone (face à face) et asynchrone (mail))

Modalités d'évaluation

A l'issue de chaque séance des objectifs sont fixés pour le RDV suivant.

Descriptif diplôme des accompagnements

Pour tout diplôme n'hésitez pas à nous contacter pour toutes les informations



Formations

Évolution entreprise

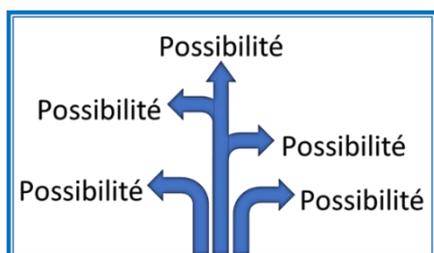


Spécifique à l'aide à la personne

- ✓ Accompagnement des personnes en fin de vie et de leurs proches
- ✓ Accompagnement du handicap psychique à domicile
- ✓ Aides à la toilette : Un acte essentiel !
- ✓ Bientraitance
- ✓ Communication & Déontologie professionnelle
- ✓ Les différents handicaps : appréhender la communication et adopter une posture adaptée
 - ✓ Entretien du cadre de vie d'un particulier
 - ✓ Gestion de l'AGRESSIVITÉ de la personne âgée
 - ✓ Handicap adultes, enfants et jeunes : comment accompagner et aider dans les activités de la vie sociale et relationnelle
 - ✓ Limites de compétences professionnelles
 - ✓ Maladies dégénératives : les pathologies de la grande dépendance
 - ✓ Sensibilisation & prévention des conduites addictives
 - ✓ Sexualité des personnes âgées
 - ✓ Techniques de réalisations culinaires
 - ✓ Techniques de repassage
 - ✓ Tutorat - 14h
 - ✓ Utilisation d'aides techniques et manutention des personnes à domicile

Généraliste

- ✓ Tutorat généraliste - 7h



*N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins,
nous saurons vous aider à définir votre projet et
vous proposer une solution adaptée*





Accompagnement des personnes en fin de vie et de leurs proches

L'objectif de ce temps de formation est de développer et renforcer les compétences des professionnels, intervenant à domicile dans l'accompagnement des personnes gravement malades.

Les soins palliatifs sont délivrés quand la personne accompagnée est dans une phase critique de sa maladie, ou quand elle est en fin de vie. Il s'agit d'une prise en charge globale de la personne malade, puisqu'ils visent à la fois à soulager la douleur physique et la souffrance psychique, tout en tenant compte de l'environnement spirituel, social, et de l'entourage de la personne aidée.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2023	2024
Nb de formation dispensées	3	4
Effectif	16	27
% retour enquête	94	96
% satisfaction		
↪ Très bien	80	85
↪ Bien	20	12
↪ Sans opinion	0	4

Objectifs de la formation

- ✓ Interpréter le cadre légal et philosophique des soins palliatifs
- ✓ Adapter sa prise en charge dans l'accompagnement à la personne en fin de vie et à son entourage
- ✓ Evaluer sa pratique professionnelle et appliquer de nouvelles méthodes d'accompagnement en fin de vie

Programme

- La représentation de la mort dans notre société
- Le cadre légal (loi de Février 2016)
- Aspects éthiques :
 - ↪ Souffrance, douleurs
 - ↪ Euthanasie/acharnement thérapeutique,
 - ↪ Dignité,
- Identifier ses réactions personnelles face à la mort
- La personne en fin de vie selon :
 - ↪ Le mourant face à sa propre mort et les « stades du mourir »,
 - ↪ Ses besoins et désirs psychologiques
- Evaluer et soulager la douleur
- La relation, l'écoute, le soutien
- La souffrance de la famille :
 - ↪ Comment l'accompagner
 - ↪ Préparer la famille,
- La souffrance des soignants et la distanciation professionnelle
- Le processus du deuil

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↪ La formation s'appuie sur une analyse des pratiques professionnelles vécues par le groupe de bénéficiaires.
 - ↪ Le temps de formation s'alterne avec des apports théoriques et des animations pédagogiques.
 - ↪ Un livret sera remis aux participants.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.





Accompagnement du handicap psychique à domicile

Les personnes présentant un handicap psychique peuvent modifier leur comportement, leur perception, leur jugement et leur relation avec le monde, et tout particulièrement avec nos intervenants à leur domicile.

Cette formation a pour but de mieux connaître le handicap pour mieux accompagner

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Infirmier(ère) psychiatrique



2 jours ; soit 14h



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place : 4 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2024
Nb de formation dispensées	6
Effectif	45
% retour enquête	91
% satisfaction	
↳ Très bien	90
↳ Bien	5
↳ Sans opinion	5

Objectifs de la formation

- ✓ Définir les compétences et connaissances en matière d'accompagnement des publics présentant des troubles psychiques et/ou psychiatriques
- ✓ Appliquer des techniques d'accompagnement et de prise en charge auprès des publics en situation de handicap, et notamment ceux présentant des troubles psychiques et/ou psychiatriques
- ✓ Identifier les caractéristiques des principales pathologies liées au handicap
- ✓ Mettre en œuvre les comportements adaptés au regard des troubles présentés par les bénéficiaires

Programme

- Le handicap psychique : notions théoriques et repères
 - ↳ Notion de « perte ou réduction des capacités cognitives »
 - ↳ Les maladies mentales et les troubles de comportement qui leur sont associés
 - ↳ Les idées reçues sur ce type de handicap
 - ↳ Les conséquences des troubles psychiques
- Le rôle et les limites de l'intervenant à domicile
 - ↳ Les étapes partagées et adaptées, de la construction du projet et de sa mise en œuvre à l'évaluation
 - ↳ Le cadre et la mission de l'aide à domicile : Délimitation du champ de compétences et des responsabilités, aide dans les actes ordinaires et essentiels de la vie quotidienne, ...
 - ↳ Les signes à repérer, les points de vigilance et la conduites à tenir
- Communiquer avec une personne handicapée psychique
 - ↳ Les outils pratiques : communication, attitudes et comportements favorisant la relation à la personne aidée

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ La formation s'appuie sur une analyse des pratiques professionnelles vécues par le groupe de bénéficiaires.
 - ↳ Le temps de formation s'alterne avec des apports théoriques et des animations pédagogiques.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.





Aides à la toilette : Un acte essentiel !

Il est important, au-delà des gestes professionnels, d'assurer un véritable accompagnement lors des soins d'hygiène auprès des usagers.

Apprendre à établir une relation d'aide, de confiance, du soutien psychologique durant ce moment d'intimité

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2025/2026

Dates sur demande

**Délais de mise en place : 2
mois**

Indicateur de résultat

Pas de statistique disponible pour le moment

Objectifs de la formation

- ✓ Appliquer des techniques professionnelles d'aide à la toilette (aide aux toilettes au lavabo, à la douche, au lit) en respectant les normes d'hygiène
- ✓ Interpréter la législation concernant les accompagnements dans les actes d'hygiène corporels

Programme

- Connaître et appliquer les techniques de soins d'hygiène répondant aux besoins spécifiques de la personne aidée :
 - ↳ En contribuant au maintien de l'autonomie des personnes accompagnées
 - ↳ En valorisant leur estime de soi
 - ↳ En observant les principaux paramètres de santé (alimentation, état de la peau, prévention d'escarres...)
- Pratiquer les règles d'hygiène appropriées en fonction des situations rencontrées au domicile des usagers
- Les limites des compétences professionnelles dans l'aide à la toilette et son cadre légal

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ La formation s'appuie sur une analyse des pratiques professionnelles vécues par le groupe de bénéficiaires.
 - ↳ Le temps de formation s'alterne avec des apports théoriques et des animations pédagogiques.
 - ↳ Un livret sera remis aux participants.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.





Bientraitance

Une notion pleine de bon sens et d'éthique

La bientraitance ne peut être réduite à une suite d'actes non maltraitants. Il s'agit d'une culture de soins centrée sur le respect de l'individualité, des libertés et des spécificités de chaque bénéficiaire. A ce titre, la bientraitance repose sur un questionnement permanent et un ajustement constant des pratiques. Plus qu'une liste de pratiques interdites et de pratiques autorisées, cette action de formation est conçue comme un espace de réflexion bienveillant permettant aux équipes de mettre en perspective les pratiques de soins quotidiennes.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5 & plus



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2024
Nb de formation dispensées	8
Effectif	58
% retour enquête	97
% satisfaction	
↳ Très bien	77
↳ Bien	22
↳ Sans opinion	2

Objectifs de la formation

- ✓ Définir les notions de maltraitance et bientraitance
- ✓ Identifier les situations difficiles qui génèrent un risque de maltraitance.
- ✓ Renforcer la démarche bientraitance par un ajustement du positionnement professionnel des soignants.
- ✓ Appliquer la bientraitance durant l'accompagnement quotidien.

Programme

- Rappeler les notions essentielles relatives à la maltraitance et à la bientraitance en SAD.
 - Les différentes formes de maltraitance du sujet âgé : La violence physique. La violence psychique ou morale. La violence matérielle et financière. La violence médicale et médicamenteuse. La négligence active. La négligence passive. La privation ou la violation des droits.
 - Les éléments de la relation soignant/soigné potentiellement maltraitants : L'infantilisation. Le tutoiement. Le jugement. Le manque d'empathie. Le manque d'attention.
 - L'impact des problématiques d'équipe en SAD, manque de communication, manque de confiance entre professionnels etc...
 - Articuler la maltraitance et la bientraitance des personnes âgées en institution ou à domicile :
 - Comprendre : Qu'est-ce que la bientraitance ? suivant l'ANESM.
 - La bientraitance dans la relation établie avec le SAD.
 - Travailler sur les représentations des professionnels : Qu'est-ce qu'une personne âgée ? La notion de jeunisme. La notion d'âgisme. Le respect des droits et libertés du bénéficiaire.
 - Bientraitance du sujet âgé et communication interpersonnelle :
 - Mettre en œuvre la bientraitance lors des actes de la vie quotidienne.

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils : Exposé, Supports pédagogiques, Echanges.
 - ↳ Une attention sera notamment portée à la contextualisation de la bientraitance dans les actes de la vie quotidienne (lever, aide à la toilette, repas, animation, vie sociale, nuit...).
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.





Communication & déontologie professionnelle

Les intervenants à domicile construisent une relation professionnelle avec les usagers, leurs aidants, leurs responsables de secteur, leurs collègues et partenaires.

La communication est essentielle pour favoriser la collaboration entre les différents interlocuteurs. Et les bases de ces relations doivent reposer sur la confiance, la discrétion professionnelle et le respect du secret professionnel.

Les intervenants à domicile doivent garder une stricte neutralité dans leur relation professionnelle et une discrétion absolue de leurs intimités. C'est pourquoi, il est important de l'utiliser à bon escient les outils essentiels tel que le cahier de transmissions ou de liaisons.

Public

Pour tous les professionnels intervenant à domicile

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5 ou 6



2 journée ; soit 14 heures

Ou

4 ½ journée de 4h ; soit 16 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2022	2023
Nb de formations dispensées	3	3
Effectif	15	14
% retour enquêtes	73	93
% satisfaction :		
Très bien	85	46
Bien	54	15

Objectifs de la formation

- Reconnaître les approches générales de la communication
- Identifier l'utilité des transmissions au sein d'une équipe professionnelle et appliquer les règles de base dans la communication écrite ou orale
- Appliquer une communication pluridisciplinaire adaptée aux situations rencontrées
- Identifier la déontologie professionnelle et définir la discrétion professionnelle, le secret professionnel, et secret partagé

Programme

- Définir les chaînes de la communication en milieu professionnel
- Différencier les différentes formes de communication
- Comprendre l'objectif et le contenu de la transmission écrite
- Communiquer sur le partage d'informations à caractère professionnelle à l'écrit ou oralement ; la collaboration.
 - S'approprier les éléments à noter ou à censurer sur un cahier ou fiche de transmissions
- Identifier la déontologie professionnelle, le secret professionnel, la discrétion professionnelle, le secret partagé
 - Identifier les sujets nécessitant une discrétion absolue sur soi, sur la vie privée (intervenant ou usager), sur la vie professionnelle (entre membres du personnel, avec l'usager)
 - Informer sur les conséquences disciplinaires/judiciaires du non-respect des législations

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ Apport théorique et support (livret)
 - ↳ Echanges professionnels entre pairs
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucuns





Les différents handicaps : appréhender la communication et adopter une posture adaptée

La différence n'est pas le handicap parce que nous sommes TOUS différents, la différence c'est que nous sommes chacun unique ! Valérie L

Il est important de comprendre les situations d'**accompagnement** des personnes en **fin de vie**. Adopter un comportement professionnel dans le respect de la personne et de soi-même. Développer des capacités d'écoute, d'observation et d'**accompagnement** pour une relation d'aide avec la personne et ses proches

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page
tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Pas de statistique disponible pour le moment.

Objectifs de la formation

- ✓ Définir et distinguer la notion de normal/pathologique/handicap
- ✓ Repérer les différents types de handicap
- ✓ Adapter la communication professionnelle selon le handicap de la personne accompagnée

Programme

- Définir la notion de normal, pathologique, handicap
- Repérer le regard de la société sur le handicap en France aujourd'hui !
- Identifier les différents types de handicap et leurs conséquences dans la vie quotidienne et sociale
 - Aborder le schéma de la communication et les différents types (non verbales, verbales, visuelle, écrite, ...)
 - Explorer les différents modes de communication selon les types de handicap et adopter une posture tournée vers la personne aidée avec l'étude de cas concrets

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ La formation s'appuie sur une analyse des pratiques professionnelles vécues par le groupe de bénéficiaires.
 - ↳ Le temps de formation s'alterne avec des apports théoriques et des animations pédagogiques.
 - ↳ Un livret sera remis aux participants.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.





Entretien du cadre de vie d'un particulier

L'intervenant à domicile doit s'adapter aux différents lieux et moyens matériels pour une intervention professionnelle liée à l'entretien d'un logement d'un particulier. Celle-ci doit être mise en œuvre en respectant les règles d'hygiène, les techniques professionnelles tout en se préservant des risques professionnels. Pour ce faire, l'intervenant doit être organisé, méthodique et savoir évaluer et vérifier le travail réalisé.

Public

Intervenants à domicile

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2023
Nb de formations dispensées	1
Effectif	6
% retour enquêtes	50
% satisfaction :	
↪ Très bien	67
↪ Sans opinion	33

Objectifs de la formation

- ✓ Appliquer des méthodologies dans l'entretien du logement
- ✓ Reconnaître les produits d'entretien et matériels adaptés aux surfaces rencontrées
- ✓ Identifier les limites professionnelles dans l'entretien du logement

Programme

Les thèmes suivants seront abordés et développés :

- Contribuer au maintien à domicile de la personne aidée à travers l'entretien du logement
- Respecter les habitudes et les envies de la personne aidée
- S'organiser en fonction des priorités et du temps d'intervention
- Préparer son matériel, ses produits
- Connaître les différentes familles de produits d'entretien (détergent, détartrant, agglutinant, cire, désinfectant), et des différents matériels à utiliser selon les lieux et surfaces
- Prévenir les accidents domestiques liés à l'entretien du domicile
- Repérer les limites professionnelles
- Vérifier le travail effectué et évaluer la satisfaction de la personne aidée.

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↪ La formation débute par l'expression des besoins et attentes des participants. La pédagogie s'appuie sur l'expérience des participants.
 - ↪ Le formateur alterne connaissances théoriques et mises en situation
 - ↪ Des documents seront remis aux participants pendant le temps de formation
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucuns





Gestion de l'AGRESSIVITÉ de la personne âgée

Entendre l'agressivité du sujet âgé, c'est avant tout chercher à comprendre sa signification, en tant que marqueur d'une profonde souffrance liée à la vieillesse, à la dépendance, et à l'approche de la mort.

Il est important d'accompagner les intervenants à domicile dans la communication professionnelle à adapter auprès de ces publics.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place :

2 mois

Indicateur de résultat

Pas de statistique pour le moment

Objectifs de la formation

- ✓ Définir et identifier les troubles du comportement des personnes âgées et leurs causes possibles
- ✓ Adapter la communication professionnelle à une personne agressive dans la relation d'aide

Programme

- Définition d'une personne âgée en France
- Observations des troubles du comportement possible et fréquents de la personne âgée et de leurs origines en France avec quelques chiffres
- Les conséquences (physiologique, biologiques, psychologiques, sociales, ...) des troubles du comportement dans la relation d'aide
- L'agressivité sous quelles formes peut-elle se présenter ?
- Analyse de la relation d'aide et rappel du schéma de communication
- Les approches relationnelles à favoriser avec une personne agressive
- Analyse de cas concrets pour améliorer ses pratiques professionnelles dans la gestion de l'agressivité

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ Apport théorique et support
 - ↳ Echange sur expérience pour analyse
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.





Handicap adultes, enfants et jeunes : comment accompagner et aider dans les activités de la vie sociale et relationnelle

La socialisation de la personne en situation de handicap peut être difficile, différents obstacles peuvent apparaître.

Grâce à la connaissance des dispositifs existants et/ou structures spécialisées, les intervenants à domicile ont tous leurs places pour favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



1 journée ; soit 7 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Pas de statistique disponible pour le moment.

Objectifs de la formation

- ✓ Définir le handicap et les différents types, chez l'adulte et l'enfant
- ✓ Identifier les dispositifs et structures spécialisés dans l'inclusion sociale et relationnelle de la personne en situation de handicap
- ✓ Soutenir la personne en situation de handicap vers la socialisation lors des interventions à domicile

Programme

- définir le handicap et les différents types, chez les adultes et enfants
- expliquer le concept d'inclusion sociale, de socialisation, d'accessibilité pour tous !
- observer la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- analyser les termes « Accompagner et Aider »
- citer des dispositifs (SAMSAH, SAVS, CAPE emploi, ...) et structures (CSC, associations spécialisées, ...) qui accompagnent vers la socialisation
- mettre en relations les données apportées avec des exemples de cas concrets

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ✎ La formation s'appuie sur une analyse des pratiques professionnelles vécues par le groupe de bénéficiaires.
 - ✎ Le temps de formation s'alterne avec des apports théoriques et des animations pédagogiques.
 - ✎ Un livret sera remis aux participants.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.





Limites de compétences professionnelles

Le fait d'intervenir seul au domicile des personnes à aider, c'est un contexte de travail particulier.

Ainsi, les professionnels peuvent rencontrer des situations variées, parfois complexes qui peuvent entraîner involontairement un dépassement de compétences professionnelles

C'est pourquoi, il est essentiel, de clarifier celles-ci auprès des différents intervenants à domicile.

Public

Intervenants à domicile

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2020
Nb de formations dispensées	1
Effectif	9
% retour enquêtes	89
% satisfaction :	
Très bien	25
Bien	75

Objectifs de la formation

- ✓ Définir la déontologie et l'éthique professionnelle
- ✓ Adapter un comportement respectant l'intégrité de la personne aidée, ses besoins et ses choix de vie.
- ✓ Identifier ses limites de compétences dans un cadre professionnel et les respecter

Programme

Définition de la déontologie et de l'éthique

Le rôle des intervenants à domicile :

- ↪ Les droits des personnes aidées à domicile
- ↪ L'intervenant à domicile et ses responsabilités
- ↪ Le cadre légal (les soins, les toilettes, les médicaments....)

Les différents acteurs professionnels du domicile et leurs compétences professionnelles

Rendre compte et transmettre l'information au bon interlocuteur

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↪ Un livret sera remis aux participants pendant le temps de formation
 - ↪ Echanges sur les différentes expériences professionnelles.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

- Aucuns





Maladies dégénératives : les pathologies de la grande dépendance

La prise en charge à domicile de personnes dépendantes expose de plus en plus à la rencontre de personnes atteintes de différents types de dégénérescences.

Cette formation vise à apporter des connaissances pour faire face aux comportements particuliers des personnes présentant des démences, adapter leur communication avec elles, et à renforcer le travail en équipe via des méthodes et des approches communes.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Pas de statistique disponible pour le moment

Objectifs de la formation

- ✓ Connaître et repérer les principales pathologies dégénératives,
- ✓ Interpréter des difficultés engendrées par les maladies neurodégénératives.
- ✓ Identifier des troubles du comportement et leurs impacts dans les actes de la vie quotidienne.
- ✓ Reconnaître certains facteurs qui peuvent augmenter les troubles du comportement (environnement, angoisse...).
- ✓ Adapter ses pratiques professionnelles.

Programme

- Définir la maladie dégénérative et les troubles cognitifs
 - Examiner l'altération de la mémoire et ses impacts
 - Décrire différentes maladies
 - ✎ Alzheimer
 - ✎ Démences vasculaires
 - ✎ Huntington
 - ✎ Paranoïa
 - ✎ Phobie
 - ✎ Personnalité narcissique ...
 - ✎ Corps de Lewy
 - ✎ Charcot (SLA)
 - ✎ Bipolarité
 - ✎ Troubles obsessionnels compulsifs
 - ✎ Korsakov
 - ✎ Parkinson
 - ✎ Schizophrénie
 - ✎ Dépression
 - Analyser des techniques de communication
 - Echanger sur les difficultés rencontrées par les intervenants à domicile
- Partage d'expériences, description des troubles, causes possibles et conduites à tenir*
- ✎ Les difficultés dans la prise en charge en générale
 - ✎ Les difficultés lors de l'aide à la toilette
 - ✎ Les difficultés liées à l'alimentation
 - ✎ Les conduites à tenir
 - ✎ Les principes généraux de prise en charge

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ✎ Apport théorique et support
 - ✎ Echange sur expérience pour analyse
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.





Sensibilisation & prévention des conduites addictives

Il est important de comprendre les phénomènes d'addictions et maîtriser leurs risques. Être sensibilisé aux impacts sur la santé des différentes addictions. Clarifier les actions autorisées et leurs cadres, ainsi que les différents rôles et responsabilités de chacun. Agir en situation de crise face à une personne sous emprise et mettre en œuvre les réflexes de protection et d'alerte.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Pas de statistique disponible pour le moment.

Objectifs de la formation

- ✓ Reconnaître ce qui caractérise une addiction et les conduites addictives
- ✓ Interpréter les mécanismes d'addiction et identifier les facteurs de risque aux conduites addictives
- ✓ Identifier les responsabilités et conduites à tenir en tant qu'intervenante à domicile
- ✓ Repérer les structures spécialisées en addictologie et leurs rôles

Programme

Savoir définir quels sont les produits psychotropes et les différentes addictions

- Identifier les différents types de comportements addictifs : les origines, l'usage et les effets
 - ↳ Définir les substances psychoactives : tabac, alcool, médicaments et stupéfiants
 - ↳ Définir les troubles du comportement : jeux d'argent, alimentation, sexualité, achats compulsifs
 - ↳ Définir les nouvelles formes d'addictions liées à l'électronique : smartphone, jeux vidéo, réseaux sociaux
- Définir un produit psychotrope, quels sont les produits qui peuvent entraîner une addiction ?
- Repérer le mécanisme des addictions

Déterminer les risques et les conséquences d'une addiction

- Déterminer les risques et les conséquences d'une addiction sur les relations sociales, dans le quotidien : santé, sécurité....

Comment agir lorsque l'on est face à une situation potentielle de conduite addictive ?

- Prévenir, comprendre et intervenir
 - ↳ Quelle attitude adopter ? Comment se comporter ?
 - ↳ Retour sur les principes de la communication bienveillante dans le cadre d'une situation délicate
 - ↳ Conseiller, orienter, prévenir : savoir instaurer le dialogue
- Faire le point sur les réseaux d'aide
 - ↳ Comment, et dans quelles circonstances, informer son responsable ou son entreprise ?
 - ↳ Identifier les associations, les fédérations et les services publics compétents

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ La formation s'appuie sur une analyse des pratiques professionnelles vécues par le groupe de bénéficiaires.
 - ↳ Le temps de formation s'alterne avec des apports théoriques et des animations pédagogiques.
 - ↳ Un livret sera remis aux participants.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.





Sexualité des personnes âgées

La vie affective et sexuelle des personnes âgées fait encore l'objet de représentations négatives au sein de notre société.

On estime, en effet qu'à partir d'un certain âge, il n'est plus légitime, voire qu'il est malsain, d'avoir une vie affective et/ou sexuelle. Cette attitude négative pose des problèmes tant sur la santé des personnes que sur les relations sociales. Les intervenants à domicile et soignants sont souvent seuls et démunis devant les besoins affectifs et sensoriels des personnes âgées, et devant des comportements rarement évoqués.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



1 jour ; soit 7 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Pas de statistique disponible pour le moment

Objectifs de la formation

- ✓ Analyser les différentes dimensions de la sexualité
- ✓ Définir les caractéristiques de la sexualité des personnes âgées
- ✓ Distinguer les conséquences d'une sexualité non assouvie
- ✓ Identifier les besoins de tendresse, d'amitié, d'amour et de sexualité

Programme

- Différents concepts en lien avec la sexualité – physiologie de la vieillesse – différence entre les hommes et les femmes :
 - ↪ Le corps
 - ↪ Le corps vieillissant
 - ↪ L'intimité, la pudeur
 - ↪ La sexualité, ...
- Les dimensions de la sexualité/comprendre l'impact des représentations :
 - ↪ Les représentations de la sexualité
 - ↪ La sexualité des personnes vulnérables
 - ↪ Regard vis-à-vis de ce sujet
 - ↪ Les demandes dissimulées, les tabous, ...
- Identifier les représentations individuelles sur l'affective, amoureuse et la sexualité :
 - ↪ Les différents contextes de la personne (en couple, veuf, ...)
 - ↪ La sexualité chez la personne âgée rend mal à l'aise
 - ↪ La vie affective, la sexualité et les représentations sociales
 - ↪ La séduction, la passion, le désir, le manque

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↪ Apports théoriques
 - ↪ Etudes de cas, analyse de pratiques professionnelles.
 - ↪ Remise d'un livret aux participants.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.





Techniques de réalisations culinaires

Expérimenter les principes culinaires de base, dans le respect des règles d'hygiène, de consommation économe des ressources, et adaptés aux régimes alimentaires des usagers.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2019	2021
Nb de formation dispensées	1	1
Effectif	7	6
% retour enquête	100	100
% satisfaction		
↪ Très bien	86	100
↪ Bien	14	

Objectifs de la formation

- ✓ Expérimenter des méthodologies et techniques de préparation de repas simples en respectant les règles d'hygiène
- ✓ Intégrer des notions d'économie, de développement durable
- ✓ Distinguer les régimes alimentaires

Programme

Les thèmes suivants seront abordés et développés :

- Connaitre des méthodologies et techniques dans la préparation de repas simples :

Les participants expérimenteront la préparation de recettes simples avec des mises en situation qui leurs permettront d'utiliser un matériel mis à disposition avec organisation et rapidité. Différentes techniques de préparations seront vues (cuisson à la vapeur, dans un liquide, rissolée, au four.....).

- Appliquer les règles d'hygiène à utiliser en cuisine, utiliser un matériel adapté, avoir le souci de l'économie

Lors des préparations culinaires, le formateur transmettra les règles d'hygiène à respecter (marche en avant/circuit propre et sale) et conseillera sur le matériel adéquat en fonction des situations rencontrées.

Celui-ci fera des propositions afin de limiter le gaspillage alimentaire.

- Acquérir des connaissances sur les régimes alimentaires

Un travail de réflexion sera demandé aux stagiaires sur les différents régimes alimentaires rencontrés en milieu professionnel et quels sont les aliments à éviter ou favoriser en fonction des situations rencontrées.

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↪ La formation débute par l'expression des besoins et attentes des participants. La pédagogie s'appuie sur l'expérience professionnelle des candidats.
 - ↪ La formation alterne entre la pratique de préparation culinaire et des temps de réflexion sur les régimes alimentaires.
 - ↪ Des livrets seront remis aux participants pendant le temps de formation.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.





Techniques de repassage

Beaucoup de Français, renoncent au repassage des vêtements. Hors les intervenants à domicile sont amenés, pour répondre à la demande des usagers à réaliser cette tâche.

Cette formation permettra à l'aide à domicile de répondre à la demande des usagers en sécurité et en prenant soin du linge.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



½ journée ; soit 4h



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2024
Nb de formation dispensées	1
Effectif	1
% retour enquête	100
% satisfaction	
↳ Très bien	100

Objectifs de la formation

- ✓ Identifier les techniques de repassage et de pliage du linge
- ✓ Appliquer les règles d'hygiène, d'ergonomie et de sécurité

Programme

- Organiser son intervention
 - Trier, repasser, plier et ranger le linge
- Prévenir les risques
- Veiller à l'ergonomie
- Gérer le temps

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
- ↳ La formation alterne entre des temps de théorie et de pratiques professionnelles en lien avec l'expérience des salariés.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.





Tutorat

Le **tutorat** est une relation entre deux personnes dans une situation formative : un professionnel et une personne en apprentissage d'un métier dans son environnement.

Public

Toute personne susceptible d'accompagner un stagiaire en entreprise

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



2 jours ; soit 14 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf. 2019

Nb de formations dispensées sur cette période 7

Effectif 24

% retour enquêtes 88

% satisfaction :

..... Très bien 70

..... Bien 31

Objectifs de la formation

- ✓ Identifier et définir les missions du tuteur
- ✓ Définir le rôle des différents acteurs
- ✓ Evaluer les conditions de réussite des bénéficiaires
- ✓ Mesurer les acquis et la progression

Programme

- ✓ Le Tutorat
 - ↳ Définition
 - ↳ Les piliers du tutorat, le rôle du tuteur (Le cadre légal (Qui peut être Tuteur ? Quels avantages pour le salarié ?)
 - ✓ Quels stagiaires accueille t'on en entreprise ?
 - ↳ Les profils des apprenants
 - ↳ Les profils d'apprentissages
 - ↳ L'accueil du stagiaire
 - ✓ La construction et gestion des rapports avec l'organisme de formation, les responsables de secteur, les collègues.
 - ↳ Comment accueillir le stagiaire, les enjeux de l'accompagnement ?
 - ↳ Le rôle du tuteur
 - ↳ Les grandes étapes d'accompagnement. (La planification, l'organisation, les évaluations intermédiaires et définitives)
- Etude d'un exemple : la Formation ADVF Le titre professionnel d'Assistant de vie aux familles
- ↳ 1^{ère} période : Entretien le logement et le linge d'un particulier
 - ↳ 2^{ème} période : Accompagner la personne dans les activités essentielles du quotidien....
 - ↳ 3^{ème} et 4^{ème} période : prise d'autonomie du stagiaire dans la prise en charge de l'intervention dans sa globalité
 - ↳ Validez le projet professionnel du stagiaire
- ✓ La communication
 - ↳ Les principes de base de la communication (schéma de la communication)
 - ↳ Les différents types de communication
 - ↳ La communication avec l'apprenant et les autres interlocuteurs à l'aide de cas concret
 - Elaboration d'une chartre « des 10 commandements d'un tuteur professionnel
 - Le tuteur : un acteur reconnu !

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ Apport théorique et support
 - ↳ Echange sur expérience pour analyse
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucuns





Utilisation d'aides techniques et manutention des personnes vivant à domicile

La majeure partie des accidents du travail et des maladies professionnelles chez les intervenants à domicile sont liés à des expositions aux risques physiques : gestes répétitifs (balayage, repassage...), manutentions de charges lourdes (courses, levers et couchers des bénéficiaires) et postures contraignantes (accroupi, bras en l'air...). Ils sont favorisés par des problèmes d'organisation tels que le manque de temps ou le stress. Ce métier est l'un des plus exposés aux troubles musculo squelettiques.

Si le travail est passionnant et prend tout son sens avec la relation, les aides à domicile sont cependant confrontés à des situations émotionnellement difficiles (précarité sociale, violence, troubles cognitifs, fin de vie...). Ce qui entraîne une charge mentale lourde, d'autant plus difficile à supporter que le travail se fait de façon solitaire.

Il est important de rappeler les conditions de travail adaptés au bien-être et à la qualité de vie au travail.

Public

Intervenants à domicile.

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



1 jour ; soit 7 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Période de réf.	2022	2023	2024
Nb de formations dispensées sur cette période	2	1	7
Effectif	11	5	29
% retour enquêtes	100	100	97
% satisfaction :			
Très bien	91	100	79
Bien	9	0	21

Objectifs de la formation

- ✓ Identifier les aides techniques pouvant être utilisées à domicile par les aidants professionnels
- ✓ Appliquer et adapter les méthodes et matériels aux publics rencontrés

Programme

- Identifier des aides techniques (lève personne, verticalisateur, draps de glissement, guidon de transfert, planche de transfert, ceinture de transfert) et les conditions d'utilisations (pathologies, handicaps, incapacités.....)
- Analyser l'activité : comment procéder ? hiérarchiser les priorités.
- Utiliser le matériel en tant qu'aidant professionnel et personne aidée
- Evaluer les résultats de l'intervention ergonomique

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
- ↔ La formation alterne entre des temps de théorie et de pratiques professionnelles en lien avec l'expérience des salariés.
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucun.





Le tutorat

Le **tutorat** est une relation entre deux personnes dans une situation formative : un professionnel et une personne en apprentissage d'un métier dans son environnement.

Public

Pour tous les professionnels susceptibles d'accompagner un stagiaire en milieu professionnel

Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5.



1 journée ; soit 7 heures



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères ou intra-entreprise



2025/2026

Dates sur demande

Délais de mise en place : 2 mois

Indicateur de résultat

Pas de statistique disponible pour le moment

Objectifs de la formation

- ✓ Définir les missions du tuteur
- ✓ Décrire le rôle des différents acteurs
- ✓ Identifier des méthodologies de transmissions des savoirs faire
- ✓ Evaluer les acquis et la progression

Programme

- Définir le Tutorat :
 - ↳ Qui peut être Tuteur ?
 - ↳ Quels avantages pour le salarié ?
- Définir la position de stagiaire :
 - ↳ Qui peut être stagiaire ?
 - ↳ Comment accueillir le stagiaire ?
- Construire et gérer les rapports avec l'organisme de formation et les responsables de secteur
 - ↳ Communiquer pendant la période en entreprise sur les compétences acquises ou qui restent à acquérir

Méthodologie

- Modalités : présentiel
- Moyens & outils :
 - ↳ Apport théorique et support
- Modalités d'évaluation : questionnaire d'auto-évaluation à la fin de la formation

Pré-requis

Aucuns





Pour toute inscription et/ou information, merci par avance de nous contacter de préférence par téléphone ou bien par mail.

<i>Contact</i>		
Fonction	Nom	Coordonnées
Référent administratif	Vanessa LE COUSTER	ofasformation@gmail.com
Référent pédagogique	Alexandra SIDIBE	alexandra.sidibe@ofas17.fr
Référent handicap	Administratifs : aménagement examen, mise en place matériels spécifique, ... Vanessa LE COUSTER Ou Organisationnels : aménagement cours, suivi en cours de formation, ... Alexandra SIDIBE	ofasformation@gmail.com 07 56 41 54 01 OU alexandra.sidibe@ofas17.fr 06 58 79 49 93

Accueil des personnes en situation de handicap

Notre responsable handicap, vous accueille et échange sur votre situation afin de trouver les adaptations nécessaires pour la réussite de votre parcours de formation.

OFAS Formation s'appuie sur les acteurs déjà existants pour répondre aux besoins du futur bénéficiaire.

Elle évaluera/identifiera les solutions de compensation à mettre en œuvre en lien avec le futur bénéficiaire et les intervenants.

Recueille des besoins en identifiant les caractéristiques du handicap de la personne ; définit objectivement les différents besoins, nature, intensité de l'accompagnement (aides humaines ou matérielles) ; prend en compte les ressources déjà existantes qui peuvent pallier le handicap.

Elle contactera si nécessaire (en cas de difficultés), les partenaires du territoire à même d'aider à clarifier et à identifier les appuis et les ressources ; et le cas échéant, réoriente la personne en situation de handicap.

Elle accompagnera le bénéficiaire tout au long de son parcours de formation.

- *Pendant la période de formation, une attention particulière sera prêtée au bénéficiaire :*

Des entretiens individuels seront réalisés régulièrement afin d'ajuster les aménagements si nécessaire.

- *Pour les formations certifiantes :*

Un accompagnement administratif sera possible pour aider le bénéficiaire à renseigner le Formulaire de demande d'aménagements d'épreuves.





Tarification

Libellé formation	Tarification selon type d'inscription en € (net de taxe)	
	individuelle	groupe
Formations certifiantes ou qualifiantes		
TP ADVF		
↳ En contrat de professionnalisation	13.50/h	
↳ Autre financement	15.00/h	
Préparation au CAP AEPE		
↳ Financement personnel	13.00/h	
↳ Autre financement	14.00/h	
Accompagnement à la VAE	60.00/h	
Formations évolution entreprise		
Accompagnement des personnes en fin de vie et de leurs proches	470.00	1 600.00
Accompagnement du handicap psychique à domicile	470.00	1 600.00
Aides à la toilette : Un acte essentiel !	470.00	1 600.00
Bienveillance	470.00	1 600.00
Communication & déontologie professionnelle	470.00	1 600.00
Les différents handicaps : appréhender la communication et adopter une posture adaptée	470.00	1 600.00
Entretien du cadre de vie d'un particulier	470.00	1 600.00
Gestion de l'AGRESSIVITÉ de la personne âgée	470.00	1 600.00
Handicap adultes, enfants et jeunes : comment accompagner et aider dans les activités	210.00	750.00
Limites de compétences professionnelles	470.00	1 600.00
Maladies dégénératives : les pathologies de la grande dépendance	470.00	1 600.00
Sensibilisation & prévention des conduites addictives	470.00	1 600.00
Sexualité des personnes âgées	210.00	750.00
Techniques de réalisations culinaires	470.00	1 600.00
Techniques de repassage	210.00	750.00
Tutorat (14h)	420.00	1 500.00
Le tutorat (généraliste – 7h)	210.00	750.00
Utilisation d'aides techniques et manutention des personnes à domicile	210.00	750.00

Tarification pour une dispense des formations à Surgères. Pour les formations en intra-entreprise des frais de déplacement (variables selon le lieu) seront à ajouter.

Pour des formations à Surgères, nous proposons pour la pause déjeuner des repas au montant de 15€/pers/jour.





Conditions générales de vente et d'intervention

Formations courtes

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par OFAS Formation pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de notre association implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente (CGV), qui ne peut se prévaloir d'une quelconque réserve ou autres conditions (notamment ses éventuelles conditions générales d'achat)

OFAS Formation se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment, sans préavis ; le fait, pour OFAS Formation, de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une des clauses des présentes CGV ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites clauses.

Le client reconnaît, préalablement qu'il a bénéficié d'informations et de conseils suffisants de la part d'OFAS Formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'action de formation à ses besoins.

Le client déclare avoir pris connaissance des prérequis de la formation et atteste que le ou les bénéficiaires inscrits répondent parfaitement aux exigences d'entrée en formation.

Mise en place formation

Nos devis sont rédigés sur demande du client et valable 3 mois à compter de son émission, sauf stipulations contraires dans le cadre dudit document. La validation de la proposition est à retourner dument signée et portant le cachet de l'entreprise pour les professionnels ; et implique l'acceptation sans réserve de celle-ci ainsi que la connaissance et l'acceptation des présentes

Pour chaque inscription une action de formation, le client reçoit une convention de formation établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à OFAS Formation un exemplaire signé et portant le cachet de l'entreprise

Si le client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L.6353-3 du Code du travail.

Le suivi de l'exécution de la formation se fera à l'aide de feuilles d'émargement signées par les bénéficiaires et le formateur. Un certificat de réalisation sera adressée au(x) bénéficiaire(s) en fin de formation directement ou par le biais de son employeur.

Tarification et modalités de paiement

OFAS Formation est une association exonérée des impôts commerciaux, de ce fait, les prix des formations sont indiqués en euros net de taxe. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation

A défaut de paiement dans les délais, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal pourra être appliquée conformément à la loi, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme financeur, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où OFAS



Formation ne reçoit pas la prise en charge de l'organisme financeur au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Annulation et absence par le client

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse ofasformation@gmail.com. En cas d'annulation dans les 10 jours calendaires avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 25% du coût total initial de la formation. Cette somme ne peut pas faire l'objet d'une demande de remboursement, ou de prise en charge de l'organisme financeur.

Concernant l'absence constatées le premier jour de l'action de formation, OFAS Formation se réserve le droit de retenir le prix total de la prestation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû en entier.

Annulation par OFAS Formation

En cas d'inexécution de ses obligations, OFAS Formation se donne la possibilité, en cas d'insuffisance de participants notamment, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours calendaires avant le début de premier jour de l'action de formation.

OFAS Formation en informe le client. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait d'OFAS Formation.

Remplacement

OFAS Formation, offre la possibilité au client de remplacer un participant empêché, par un autre participant, sous réserve d'avoir informé OFAS Formation préalablement.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à OFAS Formation sont utiles pour le traitement de l'inscription. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre OFAS Formation et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

Conformément à l'article L. 616-1 du code de la consommation ; en cas de litige avec notre service, vous pouvez saisir un médiateur de la consommation de l'association nationale des médiateurs dont nous sommes adhérents, en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante www.anm-conso.com.

À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de LA ROCHELLE (dép. 17), qui sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.





Conditions générales de vente et d'intervention

Formations longues

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par OFAS Formation pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de notre association implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente (CGV), qui ne peut se prévaloir d'une quelconque réserve ou autres conditions (notamment ses éventuelles conditions générales d'achat)

OFAS Formation se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment, sans préavis ; le fait, pour OFAS Formation, de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une des clauses des présentes CGV ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites clauses.

Le client reconnaît, préalablement qu'il a bénéficié d'informations et de conseils suffisants de la part d'OFAS Formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'action de formation à ses besoins.

Le client déclare avoir pris connaissance des prérequis de la formation et atteste que le ou les bénéficiaires inscrits répondent parfaitement aux exigences d'entrée en formation.

Mise en place formation

Nos devis sont rédigés sur demande du client et valable 3 mois à compter de son émission, sauf stipulations contraires dans le cadre dudit document. La validation de la proposition est à retourner dument signée et portant le cachet de l'entreprise pour les professionnels ; et implique l'acceptation sans réserve de celle-ci ainsi que la connaissance et l'acceptation des présentes

Pour chaque inscription à une action de formation, le client reçoit une convention de formation établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à OFAS Formation un exemplaire signé et portant le cachet de l'entreprise

Si le client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L.6353-3 du Code du travail.

Le suivi de l'exécution de la formation se fera à l'aide de feuilles d'émargement signées par les bénéficiaires et le formateur. Un certificat de réalisation sera adressée au(x) bénéficiaire(s) en fin de formation ou par le biais de son employeur.

Tarification et modalités de paiement

OFAS Formation est une association exonérée des impôts commerciaux, de ce fait, les prix des formations sont indiqués en euros net de taxe. Le paiement est à effectuer selon accord établi lors de la rédaction de la convention entre le demandeur et OFAS Formation (paiement mensuel, au 31/12 ou fin de formation, en plusieurs fois sans frais, ...). Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque à réception de la facture.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation

A défaut de paiement dans les délais, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal pourra être appliquée conformément à la loi, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme financeur, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où OFAS Formation ne reçoit pas la prise en charge de l'organisme financeur au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.



Annulation et absence par le client

Annulations

Les annulations adressées par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) ou mail à ofasformation@gmail.com, reçues moins de 30 jours calendaires avant la date de début de la prestation, entraîneront le versement par le client d'une somme forfaitaire égale à 30% du prix total de la prestation.

Abandons

Les abandons confirmés par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) ou mail à ofasformation@gmail.com, survenant au cours de l'action de formation, entraîneront le versement par le client d'une somme forfaitaire égale au solde du cout pédagogique (soit le cout pédagogique de la formation diminué des sommes déjà versées).

Absences

Les absences en formation doivent être exceptionnelles et nécessiteront un justificatif écrit de la part du client.

Les absences (hors maladie) entraîneront de plein droit la facturation au client par le prestataire de frais d'absence aux mêmes conditions (nombre d'heures et coût horaire) que si le bénéficiaire avait suivi la formation. Les absences justifiées par un arrêt de travail (copie à produire dans les 48 heures au prestataire) feront quant à elles l'objet d'une facturation de frais d'absence à hauteur de 50% du cout pédagogique habituel. Ces facturations ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme financeur du client.

Annulation par OFAS Formation

OFAS Formation se donne la possibilité, en cas d'effectif insuffisant, d'annuler la prestation à tout moment jusqu'à 48 heures avant le jour de début de ladite prestation. OFAS Formation en informe le client. Aucune indemnité n'est versée au client en raison d'une annulation du fait d'OFAS Formation.

Validation des Acquis de l'Expérience d'Assistant(e) De Vie aux Familles – VAE ADVF

La formation permet au bénéficiaire d'accéder à la certification ADVF, enregistrée au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) par Arrêté du 17 mars 2016 publié au Journal Officiel le 24 mars 2016.

Les compétences ou capacités des bénéficiaires seront donc évaluées selon le dernier référentiel de la certification, à savoir : d'une mise en situation professionnelle, complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ; du dossier professionnel (DP) ; d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé.

Les candidats ayant réussi ces épreuves, se verront remettre la certification d'ADVF de niveau 3 (CAP-BEP).

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les contenus et documents pédagogiques remis dans le cadre de l'action de formation, sont compris dans le prix de la formation. OFAS Formation et/ou ses prestataires sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble de ces contenus et documents pédagogiques. Ni le client, ni le bénéficiaire formé n'acquiert le droit de reproduire, de communiquer, de traduire, de modifier, de diffuser et de distribuer ces éléments, directement ou indirectement, et ce quel que soit le support.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à OFAS Formation sont utiles pour le traitement de l'inscription. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre OFAS Formation et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

Conformément à l'article L. 616-1 du code de la consommation ; en cas de litige avec notre service, vous pouvez saisir un médiateur de la consommation de l'association nationale des médiateurs dont nous sommes adhérents, en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante www.anm-conso.com.

À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de LA ROCHELLE (départ. 17), qui sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.



N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, nous saurons vous aider à définir votre projet et vous proposer une solution adaptée



Nous contacter :

05 46 07 24 61

07 56 41 54 01

ofasformation@gmail.com

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

<http://ofas-formation.fr/>

